

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Du 09 Septembre 2022

Présents :

Mr REYNIER Louis - BEGLIUOMINI Yves - SAINT-MARTIN René - BREMOND André - MARQUEZ Jean-Louis - BURLE Gilbert - CARLU Corine – PAULET Bernard – DAUPHIN Denis- TRAMBAUD Christophe- SOULLE Mélanie- SOLEIL Patrick

Absents :

Absents excusés :

HARALAMB Valérie (pouvoir donné à Monsieur REYNIER Louis)

PENEDO Stéphanie (pouvoir donné à Monsieur TRAMBAUD Christophe)

Absent :

GUILLEMETTE Isabelle

Secrétaire de séance : BEGLIUOMINI Yves

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01^{er} Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 01^{er} Juillet 2022.

ORDRE DU JOUR :

I/ MAPA : choix du candidat réhabilitation des rues du centre ancien

II/ renouvellement loyer

III/ Servitude

IV/ Taux de grade avancement

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Demande de retrait de la commune de Beaufort-sur-Doron du Syndicat Intercommunal pour le Développement des Vacances Rurales.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la démarche émanant du SIDEVAR qui demande à chaque commune adhérente de bien vouloir se prononcer sur le souhait de la commune de Beaufort-sur-Doron pour se retirer du syndicat.

Monsieur le Maire donne connaissance de la délibération du Comité Syndical.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affirmer son opposition au retrait de la commune de Beaufort-sur-Doron.

I/ MAPA : choix du candidat réhabilitation des rues du centre ancien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le présent marché ayant pour objet la réhabilitation des rues du centre ancien : Place du Nord , rue des Lauves en partie ,rue de la gendarmerie et rue du Four
Les travaux sont envisagés pour cet automne ou cet hiver.

Les caractéristiques principales étaient :

- ✓ l'installation de chantier avec la signalisation de chantier
- ✓ Le renouvellement des canalisations en eau potable et branchements de particulier
- ✓ Le renouvellement des réseaux eaux usée avec intervention de désamiantage et raccordement des particuliers
- ✓ Pose de réseaux pluviales
- ✓ La reprise complète des structures de chaussée en GNT 0/20,grave ciment , grave bitume et enrobés
- ✓ la reprise de 4 arches rue du Four
- ✓ le pavage partiel des chaussée avec caniveau central en pierre de taille et bordure le long de l'église

Monsieur Le Maire rappelle que la procédure réglementaire relative au Marché à Procédure Adaptée (MAPA), a bien été respectée.

Cette consultation a été lancée le 29 juin 2022 pour une remise des offres fixée au 05 Août 2022 à 11h30.

Les membres de la commission Ad Hoc avec l'aide de M. ZUCCARI, agent de la SPL ID83, se sont réunis le 18 août 2022 pour l'ouverture des quatre plis reçus électroniquement.

La totalité des dossiers a été déclarée conforme suite à l'analyse qui en a été faite et classée selon les pondérations précisées dans le règlement de consultation comme suit :

- ✓ N° 1 EMT
- ✓ N° 2 COLAS
- ✓ N° 3 EUROVIA
- ✓ N° 4 BS VOIRIE Manosque

La SPL ID 83 avait estimé le montant de cette opération à : 320 370 € HT soit 384 444 € TTC (sans tenir compte des deux crises majeures actuelles que sont la COVID et la guerre en Ukraine).

Analyse des offres :

Après l'analyse des prix et calcul de l'offre pondérée selon le critère prix et le critère technique, il en ressort le classement suivant :

Classement proposé après analyse et synthèse

- 1 - BS VOIRIE : pour un montant TTC de 359 903.84 euros
- 2 - EUROVIA : pour un montant TTC de 441 607 68 euros
- 3 - COLAS : pour un montant TTC de 456 216.3 euros
- 4 - EMT : pour un montant TTC de 519 252.96 euros

Après avoir étudiée toutes ces données la commission Ad Hoc, décide de ne pas négocier auprès de ces 4 entreprises et propose de retenir le prestataire :

BS VOIRIE pour un montant de 299 919,87 € HT soit 359 903.04 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider ainsi la décision de la commission Ad Hoc et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraîneraient pas une augmentation du montant total du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

II/ Renouvellement loyer

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bail commercial du bureau de poste arrive à échéance au 31 décembre 2022 et que par courrier en date du 30 août dernier La Direction Régionale Sud-Est de La POSTE demande le renouvellement du bail commercial du bureau de Poste de Montmeyan à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un loyer à cette date d'un montant de 2752 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M le Maire à contracter un nouveau bail commercial au profit de la société poste immo, à compter du 1^{er} janvier 2023 au prix annuel de 2 752.00 € ht.

III/ Servitude

Convention de Servitude d'aqueduc souterrain et d'implantation d'une borne d'incendie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant le Canal de Provence débiteront avant la fin de l'année.

Dans le cadre du projet d'implantation d'une borne d'incendie sur la parcelle communale E 846, parcelle actuellement sous bail emphytéotique avec l'Office Public de l'Habitat du Var, il convient de se prononcer sur la convention, présentée par la SCP, jointe en annexe, sous réserve d'acceptation de l'Office Public de l'habitat du Var.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise la Société du Canal de Provence à bénéficier d'une servitude d'aqueduc souterrain et de passage sur la parcelle cadastrée section E n° 846, pour l'implantation d'une Borne d'incendie sous réserve de l'acceptation de l'emphytéote et autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Constitution de servitude chemin de l'Ouvègue au profit de la commune –
Il s'agit d'une aire de retournement et la pose de canalisation eau potable avec installation d'un poteau incendie sur un terrain privé grevé d'un emplacement réservé.

Monsieur le Maire, propriétaire de la parcelle H 373 concernée par la servitude, quitte la salle du conseil le temps des délibérations.

Monsieur René SAINT-MARTIN Adjoint au Maire et doyen de l'assemblée explique aux conseillers que le Plan Local d'Urbanisme prévoit sur le chemin de l'Ouvègue un Emplacement Réservé n°4 (Aire de retournement) sur la parcelle H 373 et qu'il n'existe pas de défense extérieure contre l'incendie sur ce chemin et que par la même la pose d'un poteau à incendie s'impose sur la même parcelle afin d'ouvrir à l'urbanisation et de sécuriser les constructions existantes de ce quartier.

La pose de canalisation d'eau potable ainsi que la création d'une aire de retournement sur une propriété privée dont le propriétaire n'a pas fait le choix de mettre en œuvre son droit de délaissement, nécessitent l'instauration d'une servitude au profit de la Collectivité. Les frais de servitude, d'acte administratif et des travaux seront à la charge de la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire étant partie prenante dans cette affaire, sort de la salle lors de l'évocation du sujet et du vote, approuve le projet de création d'une aire de retournement avec la pose sur cette même aire d'un poteau incendie autorise monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation des servitudes nécessaires à la création de l'aire de retournement et au passage de la canalisation en eau potable pour la pose d'un poteau incendie sur la parcelle cadastrée section H 373.

IV/ Taux de grade avancement : Rappel du Conseil Municipal du 01^{er} Juillet 2022 suite à l'avis favorable du Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal du 01^{er} Juillet 2022 lequel a déjà délibéré sur ce sujet, qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après

avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le cas échéant : Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Monsieur le Maire propose de retenir **l'entier supérieur**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Agent Administratif	Agent administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %

XV/ questions diverses

TRAVAUX :

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions auprès du Conseil départemental ont été faite dernièrement, suite à l'attente de devis pour la complétude des dossiers. Il sera fait prochainement une demande de dérogation auprès du Conseil Départemental pour réaliser les travaux par anticipation dans l'attente des notifications.

En cours

- Enfouissement réseau Enedis pour mise en place d'un container à carton et de colonnes place de la mairie.
- Local info : attente de la menuiserie

A venir :

Bâtiments communaux :

- ✓ La forge

- ✓ Maison du château
- ✓ Salle coopérative
- ✓ Mairie
- ✓ garderie

Voirie :

- ✓ Chemin communaux
- ✓ poteau incendie

Petits travaux :

- ✓ Tour de Berne : muret et jardinière
- ✓ Démolition des murs qui abritent les containers sur la place de la mairie et sur le cours

DIA

Monsieur le maire souhaite faire part au conseil des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption :

- Bien ROFFINELA Martine
- Bien CGIM
- Bien REYNIER : Monsieur Yves Begliuomini a signé la DIA

POINT DIVERS :

- Rentrée scolaire
 - Cantine : deux services
 - Garderie dans de nouveaux locaux après travaux
- Gestion de la salle polyvalente : Un nouveau règlement devra être élaboré
- Le contrat de travail de Monsieur Anthonin Avenel est renouvelé en tant qu'agent technique pour le mois de Septembre 2022.
- PIDAF : Une réunion s'est tenue le 09 Septembre. Lors de cet échange, Monsieur le Maire a informé les personnes de la communauté de communes en charge du PIDAF de la volonté de la commune de maintenir la piste au-dessus de la roquette et des Grands Vignes.
- Déchets : Suite à la gestion catastrophique des déchets par la Communauté des Communes, les maires des communes impactées se sont réunis et des pénalités ont été demandées à l'encontre de l'entreprise Nicolin. Un planning de rotation des tournées a été mis en place.
- Economies d'énergie : un lampadaire sur deux est éteint à minuit sur les extérieurs
 Madame Carlu demande s'il est possible d'éteindre les lampadaires à l'extérieur du village ou de mettre en place des détecteurs d'éclairage automatique.
 Monsieur le Maire explique que l'éclairage reste nécessaire pour des besoins de sécurité des administrés
 Des ampoules moins énergivores sont installées sur l'éclairage public lors de leur changement lorsqu'elles sont défectueuses

- Madame Stéphanie Pénédo, locataire du local commercial du Dauphin a demandé par courrier la résiliation de son bail avec un préavis de deux mois. La lettre est lue au Conseil Municipal qui accepte la demande de madame Pénédo.
- CCFE et RCSC : Suite aux deux réunions d'information et d'inscription, trois groupes ont été créés :
 - ✓ Logistique
 - ✓ Intervention
 - ✓ Guidage
- Cellule de veille session estivale : Madame Soullé Mélanie fait un compte rendu de cette cellule de veille. Edf espère de la neige car il y aura beaucoup de sollicitation d'énergie hydraulique l'hiver prochain. Les éco-gardes estiment que la fréquentation des lacs cet été a été équivalente à celle de l'année dernière.

ANIMATION :

- Animations : les différentes animations ont rencontré un grand succès que ce soit :
 - ✓ La fête de Notre Dame
 - ✓ Le spectacle de Marcel Pagnol
 - ✓ La comédie musicale Mamma Mia
 - ✓ La brocante
- Maison des associations : La date du jeudi 15 Septembre à 11h00 est proposée pour remettre les clés de la nouvelle maison des associations aux associations.
- Foire à l'oignon : une date pour une réunion de la commission animation doit être arrêtée
- 100 ans de Madame Marcelle Capel : un bouquet de fleurs a été offert à cette occasion.
- Le Gynéco bus viendra le 15 Septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance

BEGLIUOMINI Yves



Le Maire

REYNIER Louis

